

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU 31ème
B.C.P. DURANT DES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE VANNES D'EAU**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 18 décembre 2017 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de changement de vannes d'eau,

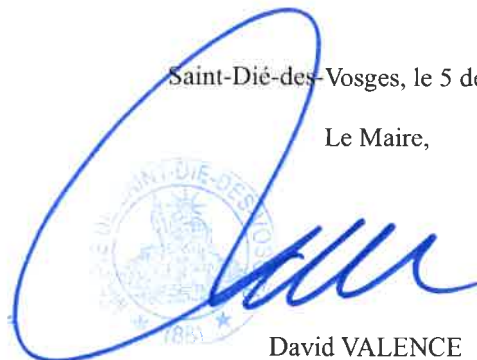
- **La circulation sera interdite rue du 31ème B.C.P., entre la rue des 4 Frères Mougeotte et le quai de la Résistance, dans le sens rue des 4 Frères Mougeotte / quai de la Résistance.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 décembre 2017

Le Maire,



David VALENCE